

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N°D/2016/ 059 /PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND CROIX
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

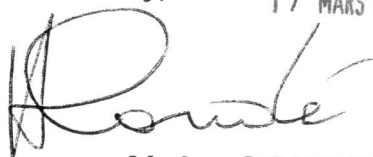
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} / La Dignité de **GRAND CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE** est décernée à Sa Majesté **Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud**, Roi d'Arabie Saoudite pour sa contribution de qualité au renforcement de la Coopération et de l'Amitié entre nos deux pays.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

17 MARS 2016



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée